



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE VENTE DE MATERIEL

Applicables au 1er janvier 2024

### ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

La société STAR JUS, SARL au capital de 68.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bayonne sous le numéro 504 097 411 dont le siège social est situé au 6, Rue de Lestandau à ANGLET (64600), ci-après «STAR JUS».

STAR JUS, prestataire d'animations événementielles, propose à la vente du matériel pour les activités vélo-blender et bornes de recharge USB à pédales, ci-après le ou les « Produit ».

### ARTICLE 2 : OBJET ET ACCEPTATION

2.1 Aux termes des présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV »), le « Client » désigne tout professionnel, désigné au Devis (voir article 3 ci-après), et qui contracte avec STAR JUS pour l'achat des Produits.

2.2 Tout achat de Produit implique l'acceptation expresse, sans réserve du Client et son adhésion pleine et entière aux CGV.

Conformément à l'article L441-1 du Code de commerce, les CGV constituent le socle unique des négociations commerciales. Elles prévalent sur toutes conditions générales d'achat et tous autres documents notamment catalogues, prospectus, publicités, notices.

STAR JUS se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions particulières. Les Parties conviendront des conditions particulières de vente, au sein du Devis tel que défini à l'article 3, qui s'ajouteront aux CGV.

La vente est réputée conclue à la date de signature du Devis (telle que définie à l'article 3 ci-après) par le Client.

### ARTICLE 3 : COMMANDES

3.1 Par Commande, il faut entendre tout ordre d'achat portant sur les Produits présentés à la vente par STAR JUS, accepté par ce dernier. Le Devis a une durée de validité de 1 mois à compter de la date de sa transmission par STAR JUS.

Toute Commande, pour être valable, doit être établie sur un devis de STAR JUS (ci-après « le Devis ») ou via un bon de Commande signé par les Parties.

Toute Commande signée du Client parvenue à STAR JUS est réputée ferme et définitive.

3.2 Les modifications du Devis postérieures à sa signature devront faire l'objet d'une acceptation préalable des Parties. Les modifications acceptées par STAR JUS seront actées dans un devis complémentaire et/ou modificatif au Devis d'origine, et pourront faire l'objet d'une facturation distincte et/ou réévaluée en fonction des modifications.

### ARTICLE 4 : CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

STAR JUS conserve l'entière propriété des Produits objets de la vente, jusqu'au paiement total effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires de la Commande. Le défaut de paiement, même partiel, peut entraîner la revendication des Produits par STAR JUS.

### ARTICLE 5 : ANNULATION DE LA COMMANDE

Sauf dérogation conventionnelle convenue entre les Parties, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

### ARTICLE 6 : LES PRODUITS

STAR JUS s'engage à mettre en oeuvre les meilleurs moyens pour honorer les Commandes dans la limite des stocks disponibles. STAR JUS informera le Client dans les meilleurs délais en cas d'indisponibilité immédiate du Produit ou en cas de rupture de stocks.

### ARTICLE 7 : LIVRAISON

7.1 Sauf stipulation contraire convenue au Devis et acceptée expressément par STAR JUS, STAR JUS organise le transport des Produits.

STAR JUS conclura le contrat de transport et d'assurance au nom et pour compte du Client. STAR JUS est alors réputé avoir rempli son obligation de délivrance des Produits, dès la remise des Produits au premier transporteur. Le déchargement des Produits est à la charge exclusive et sous les seuls responsabilité et risques du Client.

7.2 Les délais de livraison précisés aux Devis sont exprimés en jours ouvrés et courent à compter de la date de la Commande.



Ils sont donnés à titre indicatif et leur non-respect ne saurait en aucun cas donner lieu à une annulation de Commande ou à versement de dommages et intérêts. En cas de non-respect du délai, et sauf si le Client a spécifié un délai impératif dans la Commande, accepté par STAR JUS, le Client pourra enjoindre à STAR JUS de s'exécuter dans un nouveau délai raisonnable par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée à l'article 1 des CGV. A défaut d'exécution dans ce nouveau délai, le contrat de vente ainsi conclu pourra être résolu par l'envoi d'un écrit dans les mêmes conditions.

En cas de délais expressément stipulés « fermes » dans le Devis confirmés par STAR JUS, ceux-ci peuvent être remis en cause dans le cas de survenance de circonstances indépendantes de la volonté de STAR JUS et notamment en cas de retard du Client ou de tout autre intervenant extérieur à STAR JUS, y compris tout éventuel sous-traitant ou prestataire.

En tout état de cause, le montant total d'éventuelles pénalités de retard, dont le principe doit avoir été expressément accepté par écrit et au préalable par STAR JUS, ne peut en aucun cas excéder 5% du montant total de la Commande correspondante. Les pénalités éventuellement applicables sont libératoires et exclusives de toute autre sanction et réparation.

7.3 STAR JUS se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une Commande émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement la présente Commande ou partiellement une Commande précédente ou avec lequel un litige serait en cours.

## ARTICLE 8 : RÉCEPTION

La conformité des Produits doit être vérifiée par le Client lors de leur délivrance ; les frais et les risques afférents à la vérification des Produits étant à sa charge.

En cas de manquement constaté par le Client lors de la délivrance, ce dernier devra détailler précisément toute réserve ou contestation par mail à l'adresse [commercial@jujus-animations.com](mailto:commercial@jujus-animations.com) dans les 48 heures suivant la délivrance, et la confirmer par lettre recommandée avec accusé réception dans le délai de huit (8) jours à compter de la délivrance du Produit. Passé ce délai, les Produits livrés sont considérés conformes.

Le Client doit fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquements constatés. A défaut du respect de ces conditions, les Produits seront réputés conformes, complets et la responsabilité de STAR JUS ne pourra être mise en cause à ce titre.

Toute anomalie concernant la livraison (avarie, produit manquant par rapport au bon de livraison, colis endommagé, produits abîmés...) devra être impérativement précisée sur le bon de livraison sous forme manuscrite, accompagnée de la signature du Client.

Le Client doit émettre ses réserves de la manière la plus précise possible : « carton abîmé sur le côté gauche », « rayure », « trace de coup » etc. Les mentions imprécises du type « sous réserve de déballage/ de bon fonctionnement » ne pourront être reconnues en cas de litige.

Pour que ces réserves soient prises en compte, le Client devra confirmer cette anomalie en adressant au transporteur dans les 3 jours ouvrables suivant la date de livraison, un courrier recommandé avec accusé de réception exposant lesdites réclamations. Le Client devra transmettre copie de ce courrier par email à [commercial@jujus-animations.com](mailto:commercial@jujus-animations.com).

En cas de non-conformité avérée et constatée par STAR JUS, STAR JUS procède à ses frais au remplacement du Produit non conforme selon ses stocks. En cas d'impossibilité de remplacer le Produit défectueux, STAR JUS accordera un avoir au Client. En aucun cas la non-conformité du Produit n'ouvre droit au versement de dommages et intérêts au profit du Client.

## ARTICLE 9 : PARAMÉTRAGE DES « DÉFIS » DANS L'APPLICATION LIÉE AU PRODUIT BORNE DE RECHARGE

Via l'application pouvant être utilisée avec le Produit « Borne de Recharge », le Client peut organiser des « défis » entre les utilisateurs. A la demande du Client, STAR JUS paramètre alors l'application. Le Client peut demander à STAR JUS d'insérer des éléments visuels, des règles particulières, etc. Ces éléments restent sous la seule responsabilité du Client.

Le Client reste l'organisateur du « défi ». A ce titre, il est responsable exclusif de l'encadrement du « défi » et de l'utilisation par les utilisateurs. Il s'engage à respecter l'ensemble des règles légales applicables aux jeux et assure la sécurité des utilisateurs dans le cadre des « défis ».

Les données personnelles des utilisateurs restent collectées par STAR JUS qui les traite conformément à sa politique de protection des données personnelles accessible sur le site internet [www.jujus.fr](http://www.jujus.fr).

## ARTICLE 10 : PRIX

10.1 Le prix des Produits figure au Devis. Les prix s'entendent en euros et hors taxes. La TVA est facturée en sus par STAR JUS au taux en vigueur lors de la facturation.

10.2 Le Client est informé que STAR JUS peut modifier les tarifs à tout moment afin de notamment prendre en compte les conditions économiques au jour de la Commande. Les modifications ne s'appliqueront pas aux Commandes en cours.



## **ARTICLE 11 : MODALITÉS DE PAIEMENT**

11.1 Les Produits sont payables selon les délais précisés au Devis.

Aucun escompte n'est accordé au Client pour paiement anticipé.

11.2 Sauf indication contraire mentionnée au Devis, le paiement s'effectue par virement bancaire. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par STAR JUS.

11.3 En cas de retard de paiement, des pénalités seront exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire conformément à la loi. Ces pénalités s'élèvent à dix fois le taux légal en vigueur en sus de l'indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement de 40€.

Au surplus, tout retard de paiement entraînera de plein droit, si bon semble à STAR JUS, la suspension de l'exécution des Commandes en cours, l'annulation de tous avoirs, remises ou ristournes hors taxes acquis sur factures établies ou à établir, ainsi que l'exigibilité immédiate de la totalité de toute créance de STAR JUS.

En cas de défaut de paiement, quinze jours calendaires après la première présentation d'une mise en demeure restée infructueuse, STAR JUS pourra résilier les Commandes impayées en cours d'exécution, que leur paiement soit échu ou non, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts et de tous autres frais.

Le Client s'interdira de prendre motif d'une réclamation contre STAR JUS pour différer le règlement en tout ou partie d'une facture. STAR JUS se réserve le droit, à tout moment, de fixer ou réduire l'encours du Client et d'adapter ses délais de paiement.

En cas de défaut de paiement, et en sus de l'indemnité légale forfaitaire mentionnée ci-dessus, le Client prendra en charge tous les frais occasionnés par le défaut de paiement à l'échéance, y compris les honoraires d'officiers ministériels et d'auxiliaires de justice.

## **ARTICLE 12 : OBLIGATIONS DE STAR JUS**

STAR JUS s'engage à honorer la Commande telle que spécifiée au Devis.

Pour la bonne exécution de la Commande, le Client autorise expressément STAR JUS à sous-traiter tout ou partie de la fabrication des Produits commandés.

Les Produits livrés peuvent présenter des nuances non significatives par rapport à l'image du Produit au sein du catalogue ou du site internet de STAR JUS. Ces nuances constitueront des défauts de conformité et seront susceptibles d'entraîner la résolution de la vente uniquement si elles sont significatives et qu'elles portent sur une caractéristique essentielle du Produit, qui aura été contractualisée ou d'une différence manifeste et majeure entre la présentation du Produit et le Produit effectivement livré.

## **ARTICLE 13 : OBLIGATIONS DU CLIENT**

13.1 Le Client s'engage à régler les factures dans les délais convenus. A défaut, il est convenu que STAR JUS pourra suspendre l'exécution des éventuels contrats conclus avec le Client jusqu'au complet paiement des sommes dues.

13.2 En cas de retour autorisé du Produit, tout Produit qui aura été utilisé, rayé, abîmé ou qui ne serait plus apte à une nouvelle commercialisation ne sera pas remboursé. Le Produit devra, en toute hypothèse être retourné intact dans son emballage d'origine.

13.3 Reconnaisant connaître le Produit, le Client est seul responsable de l'usage qu'il fait du Produit et du respect de la réglementation qui y est attachée.

## **ARTICLE 14 : CLAUSE LIMITATIVE ET FORCE MAJEUR**

14.1 La responsabilité de STAR JUS ne pourra être recherchée en tout ou partie, lorsque le préjudice invoqué par le Client résultera d'une cause extérieure à STAR JUS, telle que la force majeure définie ci-après, le fait d'un tiers ou la faute du Client. Il en est ainsi notamment lorsque le retard de livraison est imputable au Client. En cas d'erreur d'adresse de livraison, d'impossibilité ou de difficulté d'accès au lieu de livraison, ou de toute autre difficulté entraînant la nécessité d'effectuer une nouvelle livraison. Cette dernière pourra faire l'objet d'une facturation aux frais réels, étant entendu que seul le paiement de ces frais additionnels permettra la nouvelle livraison qui se déroulera selon les conditions de l'article 7 ci-dessus.

14.2 Sont considérés comme des cas de force majeure eu égard aux obligations de STAR JUS, les événements indépendants de sa volonté et qu'il ne peut raisonnablement être tenue de prévoir, dans la mesure où leur survenance rend plus difficile ou plus onéreuse l'exécution de ses obligations. Il en sera également ainsi en toutes circonstances, et ce, même s'ils n'entrent pas dans la définition précitée, notamment des cas de guerre, explosions, d'épidémie, pandémie, actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, incendies, tempêtes, dégâts des eaux, grèves totales ou partielles, lock-out, pénuries de matières premières, suppression ou blocage des moyens de transport et d'approvisionnement des réseaux de télécommunication, acte de malveillance au sein des réseaux et des systèmes informatiques, modification de la réglementation applicable aux CGV, aux Produits, intervenant dans les locaux et/ou à l'encontre de STAR JUS et/ou des fournisseurs et/ou prestataires dont elle dépend.



#### **ARTICLE 15 : COMMUNICATION**

Sauf mention contraire, le Client autorise expressément STAR JUS à citer son nom au titre de ses références commerciales notamment sur son site Internet, en y faisant figurer le nom et le logo du Client.

#### **ARTICLE 16 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

16.1 STAR JUS reste seul et unique propriétaire de l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle, et notamment de ses marques, logos, noms commerciaux, noms de domaines, slogans, signes distinctifs, droit d'auteur, procédés, résultats brevetés ou non, applicables au Produit. Les Commandes n'entraînent en aucun cas un transfert de droits de propriété intellectuelle quels qu'ils soient au profit du Client en dehors de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution des CGV.

16.2 Tous les documents ou informations, notamment tous les descriptifs, documents et fiches produits, liste de fournisseurs ou prestataires, tarifs, proposition commerciale ou devis, concernant STAR JUS, son activité, les Produits, dont le Client aurait pu avoir communication et/ou connaissance à l'occasion de ses relations avec lui, restent la propriété pleine et entière de STAR JUS.

16.3 Les éléments que le Client demande à STAR JUS d'insérer dans l'application pour les « défis » restent la propriété du Client. Celui-ci garantit STAR JUS contre toute éventuelle réclamation d'un tiers quant à la propriété intellectuelle, concurrence déloyale ou parasitaire ou encore droit à l'image.

#### **ARTICLE 17 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

STAR JUS veille au respect des dispositions réglementaires et légales relatives à la protection des données personnelles.

STAR JUS est susceptible de collecter et traiter les données à caractère personnel de ses interlocuteurs Client mais également de vos clients.

Ces données sont collectées pour les seuls besoins de la relation commerciale et pour le traitement des Commandes.

#### **ARTICLE 18 : DISPOSITIONS DIVERSES**

18.1 De manière générale, le Client et STAR JUS acceptent expressément la possibilité de s'échanger des informations par email, dont l'échange des consentements. L'adresse de correspondance de STAR JUS est [commercial@jujus-animations.com](mailto:commercial@jujus-animations.com).

18.2 Les CGV pourront être modifiées par STAR JUS à tout moment pour intégrer d'une part toute modification législative ou jurisprudentielle applicable au Produit.

18.3 Si l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales est nulle, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité de l'ensemble des dispositions contractuelles.

18.4 Toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans l'application de tout ou partie des engagements pris dans le cadre des CGV, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification desdites conditions, ni générer un droit quelconque.

#### **ARTICLE 19 : LE RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les CGV sont soumises au droit français.

Tout litige relatif aux présentes conditions générales résultant notamment de sa signature, de son exécution, de son interprétation, de sa résiliation, ou de sa validité, devra impérativement faire l'objet d'une tentative de solution amiable par les Parties.

À défaut de solution amiable et sauf dispositions d'ordre public contraires, les Parties soumettront leur différend au Tribunal compétent du siège social de STAR JUS. Pour les Clients de droit public, à défaut d'accord amiable, les Parties soumettront tous les litiges auxquels le présent Contrat pourrait donner lieu, et ce tant pour sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résiliation, au Tribunal administratif de Bayonne.